



Compte-rendu n°49 Conseil de Communauté du 12 février 2010 à 18 heures

Nombre de délégués : - En exercice : 38 - Présents : 34 - Votants : 37

Etaient présents : Ms André LESTRADE, Guy COUGNOUX, Nicolas GUILLORIT, Georges FAUREL, Serge DOUMERC, Gérard GARRIGOU, Alain DELVERT, René JARDEL, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Philippe MOURAUD, Lucien DELPEYROUX, Régis VILLEPONTOUX, Pascal JALLET, Gérard BLANC, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Jean-Claude LAVAL, Jean-Claude LEYMERIGIE, Christian TERRIEUX, Erick CAMPOT, Bernard HUTIN, François THOMAS, Denis JOUEN, Bernard BOUDET.

Mmes Martine BUFFAROT, Magali SOURNAC, Nathalie SOULIE CLEDEL, Corinne HAYAT, Fabienne KOWALIK, Patricia MONTEIL, Danielle HUETE.

Absents / Excusés : M. Michel MIRAS.

Pouvoirs : M. Ernest MAURY à M. Thierry LAVERDET
M. Jean-Luc BALADRE à M. Gilles LIEBUS
Mme Carole MARCHI à M. Erick CAMPOT

Invité : M. Jean DELTORT, percepteur

ORDRE DU JOUR

- ✓ Intervention de Monsieur PRUNET, Directeur du SYMAGE².
- ✓ Approbation des comptes-rendus des 1er décembre 2009 et 25 janvier 2010.
- ✓ Examen et vote des comptes administratifs 2009 (Budget Principal, Budget Annexe ZA, Budget SPANC).
 - ✓ Approbation des comptes de gestion du percepteur.
 - ✓ Débat d'orientation budgétaire 2010.
- ✓ Mise à jour de la voirie d'intérêt communautaire et validation des attributions de compensation.
- ✓ Désignation de nos délégués au SYMAGE², au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour le S.P.A.N.C et au SYMICTOM de Gourdon pour les ordures ménagères en raison de l'adhésion de Rocamadour.
 - ✓ Petite enfance : Création d'une commission, Signatures de conventions
 - ✓ Création d'un groupe de travail pour le sport.
- ✓ Questions diverses (Travaux des commissions et groupes de travail, signatures des *conventions avec le lycée du bâtiment et l'école de danse,...*).

M. le Président remercie de leur présence les membres du conseil et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne.

Point 1 de l'ordre du jour : Intervention de Monsieur PRUNET, Directeur du SYMAGE²

Mr le Président donne la parole à M. PRUNET en lui demandant de condenser son intervention en fonction de l'ordre du jour très chargé de la réunion.

Document joint en annexe.

M. PRUNET indique aux membres qu'il se tient à leur disposition pour toutes aides techniques en relation avec leurs domaines de compétence. M. LEYMERIGIE insiste pour que les élus se servent pleinement de cet outil de travail. M. le Président en prend acte.

De 18h05 à 18h15 arrivée successive des délégués suivants Mme SOULIE CLEDEL, Ms BLANC et VILLEPONTOUX.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation des comptes-rendus des 1er décembre 2009 et 25 janvier 2010

Le procès verbal du 1^{er} décembre est approuvé à la majorité (1 abstention, Mme MONTEIL). Mme HAYAT s'interroge sur la durée de l'aide apportée au projet « danse » reprise à deux ans dans ce compte rendu. M. le Président indique que ce soutien financier est d'un an, reconductible une fois. Le sujet sera abordé au cours de l'ordre du jour.

Le procès verbal du 25 janvier est approuvé à la majorité (2 abstentions, Mmes KOWALIK et MONTEIL)

Point 3 de l'ordre du jour : Examen et vote des comptes administratifs 2009 (Budget Principal, Budget Annexe ZAI, Budget SPANC)

M. le Président cède la parole à M. TERRIEUX, président de la commission finances et à M. DELTORT, trésorier pour la présentation les différents comptes administratifs.

- Budget principal (cf document en pièce jointe)

Affectations 2010 : 565.087,64 € au 1068, 35.331,83€ au 002

M. le Percepteur fait remarquer aux élus deux éléments majeurs concernant la situation financière de la Communauté. Tout d'abord, une augmentation de la capacité d'autofinancement de la collectivité sur les trois dernières années.

2007	91.000 €
2008	286.946 €
2009	288.679 €

Ceci permet de financer 53 % des investissements

Egalement, on note une diminution de l'encours de la dette (près de 25 % sur la même période) qui est passé de 3.400.000 € à 2.667.000 €

M. le Percepteur constate d'une part, que la situation financière est meilleure qu'il y a trois ans mais que d'autre part l'excédent d'investissement cumulé de 35.331,83 € est faible.

M. le Président indique que 895.000 € de travaux prévus sont déjà financés et que la Communauté n'a contracté aucun emprunt depuis 3 ans.

Aucune remarque de la part de l'assemblée

- Budget annexe S.P.A.N.C. (cf document en pièce jointe)

Affectations 2010 : 1.225,15 € au 001, - 261,18 € au 002

Aucune remarque de la part de l'assemblée

- Budget annexe zone d'activités (cf document en pièce jointe)

M. le Percepteur indique que ce budget est composé d'opérations d'ordre et qu'il retrace quelques opérations sur le bâtiment communautaire.

Affectations 2010 : -95.444,23 € au 001, 53.599,86€ au 002

Aucune remarque de la part de l'assemblée

M. le Président donne la parole à M. Erick CAMPOT, vice-président pour le vote des comptes administratifs et se retire de la séance. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président reprend la présidence et remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et souligne que ce résultat est le travail de tous.

Point 4 de l'ordre du jour : Approbation des comptes de gestion du percepteur

M. le Président met au vote les comptes de gestion du percepteur retraçant les mêmes écritures présentées dans les comptes administratifs.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat d'orientation budgétaire 2010

M. le Président présente à l'assemblée le débat d'orientation budgétaire 2010 (document en pièce jointe) déjà validé par la commission finances.

- Budget principal

M. le Président informe que la collectivité a bénéficié d'un rôle supplémentaire de TP de l'ordre de 50.000 euros.

Concernant les investissements 2010, il souhaite rajouter les frais d'études pour la création d'une maison de santé. Il indique que le projet « parcours halieutique » estimé à 275.000 € sera phasé en plusieurs années et qu'il conviendra également de tenir compte de subventions supplémentaires (Département et Région).

M. HUTIN s'étonne de l'augmentation « faramineuse » du montant du traitement des ordures ménagères (de 91 € H.T. la tonne à 113 € H.T. la tonne). M. HYVERT, délégué au SYDED, prend la parole et indique que cette augmentation est due en partie au transport et au traitement des ordures ménagères vers Montech ou Brive au lieu de la décharge de Dégagnac (le coût de traitement était très faible sur cette unité).

M. LEYMERIGIE souhaite savoir si à tonnage constant une simulation a été réalisée et quelle en sera l'incidence financière sur le service ?

M. le président indique qu'il faudra compter sur une augmentation de 50.000 € pour absorber ces nouveaux tarifs (1 euro supplémentaire par habitant pour la prestation déchetterie, augmentation des tarifs pour le traitement des déchets) et, par voie de conséquence, un probable accroissement du taux de la taxe (9,50 % au lieu de 9,32 %).

M. HUTIN insiste en considérant qu'à l'avenir des impôts supplémentaires sont à craindre et qu'avec un taux d'augmentation d'environ 25% pour le traitement, il faudra s'apprêter à recevoir les doléances de nos concitoyens...

M. MAZET indique que concernant cette augmentation d'autres paramètres sont à prendre en compte, modérant cette augmentation.

M. HYVERT, informant l'assemblée que le dernier débat au SYDED a été agité et qu'une solution semblait s'être dégagée, à savoir trier plus, souligne les progrès effectués par la collectivité concernant la qualité du tri, le taux de refus se situe désormais au niveau de la moyenne départementale (aujourd'hui 30,25 % de refus contre près de 38 % il y a deux ans). Par contre, la performance (kilogramme par habitant) est à faire progresser.

M. MAZET précise que le SYDED a entériné un nouveau tarif pour le traitement des recyclables qui tient compte du taux de refus et de la performance (kg par habitant). La Communauté se trouve à la frontière des deux tranches et qu'un petit effort supplémentaire permettrait de limiter les coûts. M. LEYMERIGIE conclut en invitant nos concitoyens à trier « plus de déchets propres ».

Mme HAYAT demande si de nouveaux moyens de communication seront mis en place et si le SYDED a prévu d'autres actions en prenant exemple sur un Département voisin, à savoir le Lot et Garonne où des poches transparentes sont distribuées. M. THOMAS demande si une simulation par conteneur a été effectuée, et si le changement du système de collecte (par exemple le ramassage en porte à porte) ne serait pas une solution ? M. le président fait remarquer que ce type de ramassage engendre un coût de collecte supérieur (temps et kilométrage supplémentaires) et n'est pas adapté en milieu rural.

M. HYVERT indique qu'il nous faut devenir plus performants que se soit en améliorant la qualité du tri (ce qui permettra d'augmenter la quantité de déchets recyclables) et en incitant les administrés à produire moins de déchets ménagers.

M. MOURAUD rappelle que lors de la commission finances et du bureau des maires, il avait été évoqué de maintenir le taux actuel. Il souligne qu'actuellement cette prise de position serait appréciée par les administrés compte tenu de la crise. Il insiste en considérant qu'il n'est pas utile de récolter plus de taxes que l'on en a besoin. M. le Président indique que le service de collecte est financé intégralement par la taxe sur les ordures ménagères et que le futur taux sera calculé au plus juste afin de garder cet équilibre.

M. LEYMERIGIE se demande s'il ne serait pas utile de faire un budget annexe concernant le service de collecte. M. le percepteur considère que cela ne lui semble pas nécessaire compte tenu de la comptabilité analytique.

- Budget annexe zone d'activités

M. le Président précise que les acquisitions de terrains sont du fait des rétrocessions des A.S.F. (Autoroutes du Sud de la France). Ces parcelles longent entre autre la voie d'accès au Parc d'Activités Intercommunale des Combes.

Il pense qu'au prix attractif ou sera vendu l'ensemble de ces terrains (entre 5.000 à 6.000 euros), la Communauté devrait se positionner notamment dans la perspective de construire un bac de rétention d'eau pouvant peut être ainsi favoriser une révision du PPRI sur cette zone. Il sera ainsi possible en ayant la maîtrise du foncier de repenser l'aménagement paysager de cet endroit en évitant sa dégradation déjà bien entamée.

A ce propos M.LEYMERIGIE demande l'état d'avancement de la réflexion sur le rond point. M. le Président l'invite à attendre l'exposé du Président de la commission voirie.

- Budget annexe S.P.A.N.C.

M. le Président précise que la technicienne est actuellement enceinte et doit accoucher dans le courant du mois de mai. Elle souhaite bénéficier à son retour de congé maternité d'un aménagement de son temps de travail comme le permet la législation (un mi-temps). Ces données supplémentaires seront à prendre en compte lors de l'élaboration du budget 2011.

M. le Président indique que pour permettre le contrôle des installations neuves, la Communauté va passer une convention avec le Parc Naturel Régional des Causses pour effectuer cette prestation.

M. LEYMERIGIE fait savoir que le grenelle 2 prévoit que l'assainissement collectif et non collectif soient contrôlés par un même service. M. le trésorier indique que les différents modes de gestion de l'assainissement collectif (régie, concession,...) vont poser des problèmes pour une éventuelle harmonisation si le contrôle est effectué par la Communauté.

M.HUTIN revenant sur les nouvelles mesures fiscales envisagées par l'Etat, une discussion s'est instaurée avec Ms DELTORD, LEYMERIGIE et LIEBUS, d'où le principal argument avancé est la grande vigilance dont il faudra faire preuve afin de ne pas constater de baisse de rentrées fiscales.

Point n°6 : Mise à jour de la voirie d'intérêt communautaire et validation des attributions de compensation

- Voirie d'intérêt communautaire (document en pièce jointe)

M. le Président présente à l'assemblée les 16,844 km de voiries Amadouriennes (soit 24,68 % des voies totales) à prendre en compte dans le nouveau listing communautaire ce qui porte le total de voirie pris en charge à 68,232 km. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- Validation des attributions de compensation (document en pièce jointe)

M. le Président et M. DOUMERC présentent à l'assemblée les attributions de compensation validées par la commission d'évaluation des transferts de charges et rappellent que les éléments pris en compte (à part pour Rocamadour) sont les dépenses liées à la petite enfance (subventions et emprunt) et la participation forfaitaire de 20 € par habitant. Pour Rocamadour, il a été tenu compte des diverses cotisations et subventions (S.D.I.S., A.D.I.L., SYMAGE², office de tourisme), de la voirie intercommunautaire et la participation forfaitaire de 20 € par habitant.

M. LEYMERIGIE prend la parole et indique que la commune de Souillac a réévalué le montant de l'aide apporté à la crèche en votant une subvention exceptionnelle de 10.825 €. C'est le montant total versé en 2009 qui a été pris en compte dans les attributions de compensation contrairement à son souhait. Il votera donc contre ces attributions de compensation, considérant la ville de Souillac pénalisée.

Mme HAYAT évoque quand à elle le problème que soulève la participation financière à l'école de danses. M. le Président intervient en indiquant que cette question sera abordée dans la suite de l'ordre du jour.

Mme SOURNAC demande pourquoi la cotisation ADVD n'a pas été prise en compte pour Rocamadour. M. le Président indique que la commune cotise déjà au Parc Naturel Régional des Causses ce qui leur permet de bénéficier de subventions plus importantes notamment de l'Europe, elle n'a donc pas été retenue par la commission.

M. MAZET précise que le nouveau tableau a été actualisé après la dernière commission voirie ce qui engendre une différence entre les tableaux proposés.

M. le Président propose de voter pour la validation du 2^{ème} panneau (rectifié par rapport à la voirie de Rocamadour et le soutien à l'école de danses).

M. LEYMERIGIE prend la parole pour évoquer la "compétence danse". Mme SOULIE CLEDEL et M. HUTIN le suivent en indiquant que le terme compétence les gêne beaucoup. Mme KOWALIK insiste à son tour en mentionnant que ce terme est repris en toutes lettres dans le document remis. M. JOUEN invite l'assemblée à bien regarder le texte.

Ms. LAVERDET et DELTORD considèrent qu'au-delà du texte il s'agit d'un soutien financier ponctuel. M. le Président propose de reporter la décision sur ce sujet.

En conséquence, seul le premier tableau validé par la CLEC est soumis à l'approbation du conseil. Accord de l'assemblée à la majorité (6 contre, Ms LEYMERIGIE, TERRIEUX et THOMAS, Mmes HAYAT, SOULIE CLEDEL et HUETE ; 4 abstentions, Ms HYVERT et JOUEN, Mmes MONTEIL et KOWALIK)

Point n°7 : Election et Désignation de nos délégués au SYMAGE², au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour le S.P.A.N.C et au SYMICTOM de Gourdon pour les ordures ménagères en raison de l'adhésion de Rocamadour

- Délégués au SYMAGE²

M. le Président propose de nommer les délégués suivants au SYMAGE² :

- Alain SALGUES,
- Jean-Luc MEJECAZE.

Accord de l'assemblée à l'unanimité

- Délégués au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

M. le Président propose les délégués suivants :

- Bernard BOUDET (titulaire),
- Ernest ENTEMEYER (suppléant).

Accord de l'assemblée à l'unanimité

- Délégués au SYMICTOM du Pays de Gourdon

M. le Président propose les délégués suivants :

- Alain SALGUES (titulaire),
- Ernest ENTEMEYER (suppléant).

Accord de l'assemblée à l'unanimité

Point n°8 : Petite enfance : Création d'une commission, Signatures de conventions

- Création d'une commission « petite enfance »

M. le Président fait part à l'assemblée des membres de la commission « petite enfance » proposés par les communes :

	Titulaire	Suppléant
Lacave	Emilie LEONARD	Martine BUFFAROT
Lachapelle-Auzac	Jeanine HIRONDE BONNET	
Lanzac	Josiane GUITOU	Serge DOUMERC
Le Roc	Josiane DANEL	René JARDEL
Mayrac	Jacques MATRAN	Gérard BALESTE
Meyronne	Gilles LIEBUS	Daniel BARRES
Pinsac	Madeleine TILLOL	Véronique BATTUT
Rocamadour	Brigitte GIBERT	Gérard BLANC
Saint-Sozy	Magali SOURNAC	Philippe CASTANET
Souillac	Nathalie SOULIE-CLEDEL	Rabie JAOUAD
	Patricia MONTEIL	Sarah AZNABET
	Evelyne MABRU	Danièle HUETE

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- Signatures de conventions

M. le Président cède la parole à Mme SOURNAC pour la présentation des différentes conventions. Elle fait lecture du modèle de convention d'objectifs et de moyens envisagée avec chaque association. Une modification sera apportée au titre deux, article 1, alinéa 2 en remplaçant « créer et animer un relais assistantes maternelles pour pouvoir accueillir les assistantes maternelles et parents le souhaitant, du territoire de la Communauté de Communes » par « participer à la création et l'animation d'un relais assistantes maternelles ».

Mme SOURNAC souligne que l'entreprise Pivaudran met à disposition les locaux de sa crèche d'entreprises, provisoirement fermée, pour l'accueil du R.A.M. sur Souillac.

Mme SOULIE CLEDEL indique que les membres du personnel de l'association ont souffert durant une période récente, qu'elles ont la volonté de bien faire mais qu'elles se posent beaucoup de questions sur ce RAM. M. LEYMERIGIE insiste également sur le ressenti du personnel. M. le Président considère que compte tenu de l'élément précédent il est important de réaliser ce RAM sur Souillac et invite la commission à travailler le sujet. Mme SOURNAC reprend en informant les intervenants qu'il ne s'agit pas de travailler dans l'urgence puisque ce RAM ne devrait voir le jour qu'à l'automne 2010.

M. JOUEN s'interroge sur la signification dans l'article 2 du titre trois de la convention concernant l'association « les p'tits loups » de la mise à disposition des bâtiments par la Communauté. Ne sont ils pas propriétés de la commune de Souillac ? M. le Président indique que la Communauté lors de la prise de compétence « petite enfance » s'est substituée au propriétaire.

En ce qui concerne le financement, M. JOUEN rappelant qu'en son temps il avait soulevé la question de la participation des entreprises demande s'il n'est pas possible de les solliciter (montant déductible des impôts) ? Mme SOURNAC rappelle l'article 1 du titre trois « **L'association s'engage à tout mettre en oeuvre pour rechercher et obtenir les cofinancements externes notamment les subventions, ...** ».

Mme KOWALIK souhaite savoir si les enfants de Rocamadour peuvent bénéficier de la structure d'accueil de Saint-Sozy ? Mme SOURNAC répond qu'évidemment la crèche « les p'tites canailles » les accueillera. Cependant, les associations doivent modifier leurs statuts respectifs.

M. MOURAUD reprend la parole pour évoquer la suspension de la mise en place de ce RAM afin d'être sûrs qu'il sera bien mis en place par l'association. En outre, il demande si les 140.000 € d'aide prévue pour l'association « les p'tits loups » comprennent le financement du R.A.M. ? M. le Président indique que ce n'est pas le cas.

Mme SOURNAC précise que dans le cadre de la compétence le financement du RAM, des travaux indispensables, de l'application de la convention collective sont intégrés, la CAF et la MSA nous apporteront une aide.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la signature de ces conventions avec les deux crèches.

M. le Président présente également à l'assemblée une convention type pour l'accueil au sein des crèches parentales du Pays de Souillac Rocamadour des enfants domiciliés hors du territoire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité sur le projet de convention et sa signature.

Point n°9 : Création d'un groupe de travail pour le sport

M. le Président fait part à l'assemblée des membres du nouveau groupe de travail pour le sport :

	Titulaire	Suppléant
Lacave	Jean-Claude PAYROT	André LESTRADE
Lachapelle-Auzac	José TAVARES	Didier DELBREIL
Lanzac	Jean-Claude FOUCHE	Bernard PATRICK
Le Roc	Charles DELPY	René JARDEL
Mayrac	Thierry LAVERDET	Cyril CHAMPAGNAT
Meyronne	Gilles LIEBUS	Daniel BARRES
Pinsac	Philippe MOURAUD	Christian DIAS
Rocamadour	Gérard BLANC	Luc DELNAUD
Saint-Sozy	Philippe CASTANET	Magali SOURNAC
Souillac	Jean-Claude LEYMERIGIE	Ahmed MESKITI
	François THOMAS	Robert POUGET
	Marielle THIERES	Danielle ESPITALIE DELBOS

M. le Président propose de nommer un élu de Souillac comme Président de ce groupe. M. THOMAS fait acte de candidature et est nommé Président.

Accord de l'assemblée à l'unanimité

Ms. LEYMERIGIE ET THOMAS souhaitent connaître la « feuille de route » de ce groupe de travail. M. le Président donne la parole à M. LAVAL, initiateur de ce projet. L'idée principale est le soutien aux écoles de sport et peut-être de lancer la réflexion sur un futur « office intercommunal des sports » compétence communautaire.

Point n°10 : Questions diverses (Travaux des commissions et groupes de travail, signatures des conventions avec le lycée du bâtiment et l'école de danse...)

- Lycée du bâtiment

M. le Président présente à l'assemblée une convention de partenariat avec le lycée Louis Vicat pour le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la déchetterie. Cette convention permettra de justifier de l'implication de partenaires locaux dans ce projet et de relancer notre candidature pour l'appel à projet photovoltaïque.

M. LAVAL demande à ce que l'on dissocie les deux votes. M. le Président acquiesce.

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention de partenariat.

Accord à l'unanimité pour relancer notre candidature pour l'appel à projet photovoltaïque.

- *Ecole de danse*

La définition de l'action communautaire sur le thème de la danse et le rôle de l'ADDA soulèvent à nouveau des questions. M. le Président rappelle que cette action est menée parallèlement sur la Communauté de Communes de Cère et Dordogne avec des interventions en milieu scolaire qui débouchera sur un spectacle ouvert au public courant Mars à Souillac.

M. LAVAL considère qu'un soutien financier égale un transfert de compétence comme pour l'école de musique ce qui n'a pas été évoqué lors du conseil du 1^{er} décembre. Mme KOWALIK interpelle M. LESTRADE pour avoir un éclairage sur le rôle joué par l'ADDA dans ce projet.

M. HUTIN et Mme HAYAT informent que Souillac a déjà financé une partie de l'opération et que il est illogique que la Communauté paye également.

Le Président mettant un terme aux débats, ajourne ce sujet et propose de réunir toutes les personnes concernées.

- *S.C.A.E.S.*

M. le Président rappelle à l'assemblée que 4 groupes de travail ont été créés dans les domaines suivants :

- Mobilité, déplacement
- Economie,
- Environnement,
- Cadre de vie

M. le Président propose de réunir nos délégués à ces groupes de travail pour appréhender au mieux les enjeux de ce S.C.A.E.S., d'être cohérents dans toutes les disciplines et d'avoir une même vision sur l'évolution de notre territoire afin de le défendre au mieux

M. LAVAL allant dans le même sens considère pour sa part que lorsqu'on met en place un schéma de cohérence il faut avant tout être « cohérents ».

M. HYVERT renchérit en indiquant que cela permettrait d'évoquer les différentes pistes de travail.

M. CAMPOT indique qu'un gros effort de communication en termes simples vers les populations est à faire, en considérant également qu'il faut élaborer une stratégie d'unité des délégués.

M. HUTIN souhaiterait que ces SCAES soient dissociés du futur regroupement des Communautés. Il espère que le S.C.A.E.S. n'est pas un moyen détourné de mettre en place les fusions des communautés car il considère que toute fusion est un acte politique. .

M. JOUEN estime que tout est lié.

M. LESAGE considère que la manière dont nous ont été présentés les SCAES a pu être contre productive. Le fait pour les pouvoirs publics de voir des communautés s'entendre sur des projets pouvant induire que ces collectivités puissent aller plus loin et pourquoi pas se lancer dans un processus de fusion. Certains n'y étant pas prêts pourraient être tentés de traîner les pieds.

M. le Président fait observer qu'il est important de savoir ce que l'on veut pour notre territoire prenant pour exemple le cas d'une demande de 36 salles des fêtes dont une seule pourrait prétendre à financement.

Il fait également remarquer qu'il est conscient que cela peut servir d'outil, ce que reprend M. CAMPOT en évoquant le fait que peut être demain cet outil déterminera les politiques territoriales.

M. DOUMERC est partisan de construire, pas de « déconstruire ».

M. HYVERT reprend les arguments développés par les participants dans les ateliers : établir un cahier des charges et travailler la communication.

Mme SOURNAC rappelle les échéances imposées : septembre 2010 (cahier des charges).

M. MOURAUD souhaiterait que l'on associe tous les élus communautaires à cette réflexion.

M. HYVERT pense qu'il faudrait dans un premier temps que les délégués SCAES se retrouvent (8 personnes) pour une synthèse à présenter en conseil communautaire.

M. le Président indique qu'il n'y voit aucune objection et que nous pouvons aller dans ce sens.

- *Groupe de travail « domaine médical »*

M. le Président propose de déposer un dossier de candidature dans le cadre du P.E.R. (Pôle Excellence Rurale) pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Dans ce cadre, il est impératif de s'adjoindre les services d'un architecte pour monter le projet.

M. JOUEN demande si un site a déjà été envisagé ? M. le Président indique qu'il rencontre de grosses difficultés dues au P.P.R.I. et qu'à ce jour aucun emplacement n'a été trouvé.

Mme KOWALIK souhaite connaître les services dont pourront disposer les administrés. M. le Président rappelle qu'il ne s'agit que d'un projet et qu'il s'agit pour le moment de trouver des subventions pour une éventuelle concrétisation.

M. JOUEN indique qu'au-delà de la surface il faut définir ce que l'on veut y faire. Aujourd'hui les médecins sont très réticents pour venir s'installer en milieu rural et qu'on note une baisse de 10 % à 15% des effectifs dans la profession. Il considère qu'une réflexion en profondeur sur l'évolution de la médecine doit être menée et que ce projet doit faire débat tout en estimant la possibilité de le mener à bien sur au mieux 5 à 6 ans.

M. VILLEPONTOUX considérant que pour obtenir les subventions du CEPAD et de la CNAM il faut leur en montrer l'utilité, il se demande si cela répond vraiment à un besoin pour la population. En outre il constate que cela risque d'aider une profession qui n'en a pas forcément besoin financièrement. M. LESAGE lui rétorque qu'il ne s'agit pas d'aider les médecins, mais ce dont il s'agit c'est d'aider la population.

M. le Président souligne qu'il s'agit de maintenir les services médicaux sur le territoire et qu'il convient de donner des moyens pour permettre leurs installations. Mme SOURNAC rappelle que pour monter ce projet et boucler le dossier une esquisse est obligatoire.

M. le Président fait une mise au point à l'attention de l'assemblée et rappelle qu'il fut un temps pas si lointain où l'on montait le projet et les subventions n'arrivant pas pour cause de préparation insuffisante il nous fallait emprunter la totalité.

Accord de l'assemblée pour rechercher et désigner un architecte pour élaborer le dossier.

Travail des commissions

- *Action économique et touristique (Président : Erick CAMPOT)*

Dernière réunion de la commission le 8 février dernier,

Zone d'activités du « Pondaillan »

Les discussions entre la Communauté de Communes, la commune de Souillac et les propriétaires pour l'acquisition des terrains n'ont pas abouti. La SEM LDA propose de lancer une Z.A.C. pour pouvoir avoir la maîtrise foncière du site.

Le Préfecture le 14 décembre dernier a validé la création d'une Z.A.D. (zone d'aménagement différée).

M. CAMPOT demande à l'assemblée de prendre une délibération d'intention afin de créer une ZAC (zone d'aménagement concerté). M. LAVAL considérant que la prise de délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour nous ne pouvons pas la prendre.

Développement économique quartier de « Blazy »

M. CAMPOT informe l'assemblée de la signature le 24 février de l'acte de vente pour les bâtiments anciennement « BRAKE » avec le groupe LIDL.

Tourisme

M. le Président prend la parole et indique que le syndicat mixte touristique vient de voir le jour le 11 février 2010. Il annonce que la Région vient de classer La Vallée de la Dordogne au rang des "grands sites touristiques de Midi-Pyrénées".

Il fait état des nombreuses contraintes sur le développement des zones commerciales et artisanales en général et celle de la route de Martel en particulier, sur le secteur de Souillac à cause du P.P.R.I. Une réunion de travail avec les services de la Préfecture doit avoir lieu prochainement pour une réflexion sur le zonage. Il pense qu'il faudra revoir le PPRI et de nouveau évoquer la délibération de principe annoncée précédemment. Il termine en saluant le travail effectué par M. CAMPOT

- *Communication (Président : Fabien LESAGE)*

M. LESAGE présente à l'assemblée le prochain bulletin qui est en cours d'impression à l'imprimerie Ayrolles. Le prochain travail de la commission va concerner la mise en ligne du site internet et la signalétique de la Communauté de Communes.

- *Environnement (Président : Ernest MAURY)*

Prochaine réunion de la commission le 18 février prochain.

- Voirie (Président : Thierry LAVERDET)

Programme de voirie 2010

La commission s'est réunie le 3 février dernier pour la programmation des travaux de voirie 2010. Avec une enveloppe budgétaire entre 200.000 et 250.000 € T.T.C., les réfections devraient concerner :

En voirie urbaine

- o La rue Louqsor (Souillac),
- o La rue du 19 mars (Meyronne).

En voirie rurale

- o La route de l'Hospitalet aux Alix (Rocamadour),
- o Le virage à la Durantie.

La commission souhaite que soit chiffrée :

- o La VC 1 suite au terrassement effectué en 2009 (Le Roc),
- o La voie d'accès à la Z.A. de Lachapelle-Haute.

Aménagement paysager et de sécurité du quartier de Blazy-Timbergues

L'ordre de mission de commencement des travaux a été lancé, les travaux ont débuté lundi 8 février. La fermeture complète de la voie reliant le rond point de Blazy à Lamothe Timbergues se fera pendant les vacances de Pâques, un plan de circulation sera mis en place (déviation par le Soulage pour les V.L., par Nadaillac et Gignac pour les P.L.).

Programme de modernisation des gymnases

Les travaux d'aménagement des gymnases (couverture, bardage) sont quasiment terminés. Les derniers travaux ont lieu sur le Gymnase de Souillac.

Le programme de rénovation des sols aura lieu pendant les vacances de Pâques afin de ne pas pénaliser les utilisateurs du gymnase (scolaires et associations). Le choix définitif de l'entreprise se fera début mars. M. le Président informe que nous n'aurons que 16 000 € au lieu des 20 000€ prévus dans le cadre de la réserve parlementaire.

Balayeuse

Cinq sociétés ont été consultées et vont faire des démonstrations pour des prix allant de 100.000 € à 130.000 € H.T. Les critères de choix sont :

- La qualité de balayage et d'aspiration,
- La vitesse de déplacement.

Le financement de la balayeuse a été également évoqué lors de la dernière réunion avec la prise en charge des heures de travail par les communes (environ 35€ de l'heure), la Communauté prenant le transport (déplacement du garage à la commune). La commission va définir lors de sa prochaine réunion les modalités exactes en recherchant un prix équitable entre les communes.

M. JOUEN intervient, se souvenant que le moteur de l'ancienne balayeuse était fragile. M. LAVERDET informe que cette balayeuse de nouvelle génération est munie d'un moteur de 4 cylindres et que lors de ses déplacements elle peut monter à une vitesse maximum de 80km/h réduisant ainsi le temps de déplacement. Selon lui, au prix de cet appareil il est important d'être vigilants et de balayer suivant les besoins réels.

Aménagement du rond point de Bramefond

Un courrier accompagné d'une proposition d'un paysagiste vient d'être adressé au Conseil Général leur demandant leur position sur une prise en charge de l'investissement du site, la Communauté en assurant l'entretien. Nous sommes en attente de leur réponse.

M. LAVERDET pense que pour prétendre à un aménagement paysager un devis moyen d'environ 30.000€ est à prévoir. Les propositions reçues allaient de 9.000€ pour une simple plantation de végétaux à plus de 46.000€ pour un réaménagement complet.

Mme KOWALIK considère la somme de 30.000€ comme chère. M. LAVERDET répond que ce projet comporte des aménagements qualitatifs (construction de murets, enrochement, plantations diverses,...).

M. LEYMERIGIE rappelle qu'une visite du CAUE est prévue le mercredi 17 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le secrétaire de séance
Fabien LESAGE,



RELEVÉ DE DÉCISIONS

BUREAU DES MAIRES

Lundi 1^{er} février 2010

à 18 h 00

Présents : Ms Gilles LIEBUS, Jean-Claude LAVAL, Daniel QUEVA, Serge DOUMERC, Philippe MOURAUD, René JARDEL, Thierry LAVERDET, André LESTRADE, Pascal JALLET, Erick CAMPOT

Invités : M. Christian TERRIEUX - Président Commission des Finances
M. Fabien LESAGE - Président Commission Communication
Mme Nathalie SOULIE-CLEDEL – Membre du groupe de travail Petite Enfance Jeunesse

ORDRE DU JOUR

- CA 2009, débat d'orientation budgétaire 2010
- Validation des attributions de compensation
- Mise à jour des classements des voiries d'intérêt communautaire
 - Création d'une commission « Petite enfance »
 - Création d'un groupe de travail dédié au sport
 - Questions diverses

(Intervention directeur du Symage², maison médicale, travaux des commissions et des groupes de travail...)

Point n° 1 – CA 2009, débat d'orientation budgétaire 2010

Comptes administratifs 2009 (budget principal et budgets annexes)

Après la présentation des comptes administratifs, les membres du bureau ne formulent aucune remarque particulière.

Débat d'orientation budgétaire 2010

Concernant les investissements dans le budget principal, M. le Président fait part aux membres du bureau qu'il proposera également des crédits pour lancer une étude sur la maison médicale.

M. MOURAUD intervient sur ce point estimant que la collectivité pourrait avoir d'autres priorités. M. le Président précise que pour l'instant il ne s'agit que de monter un dossier pour tenter d'obtenir des subventions.

Mme SOULIE-CLEDEL s'interroge sur l'opportunité des travaux sur le bâtiment adjacent à l'hôtel de Communauté (création d'une salle de conseil) dans l'optique des réformes territoriales et des fusions des communautés. M. le Président indique qu'il s'agit de se positionner avant les fusions en proposant une structure opérationnelle. Le site a de nombreux atouts avec par exemple la proximité de la sortie 55 et peut servir aussi de lieu d'accueil pour des conférences ou des réunions. Il précise également que ce projet verra le jour si les financements sollicités sont obtenus (D.G.E. 2010).

Dans le budget annexe « zone d'activités », M. le Président indique que l'acquisition de terrains concerne les rétrocessions des Autoroutes du Sud de la France. Une somme sera également budgétisée pour un projet de plate-forme au-dessus de l'hôtel de Communauté.

Point n° 2 – Validation des attributions de compensation

Aucune remarque particulière sur les attributions de compensation qui sont validées

Point n° 3 – Mise à jour des classements des voiries d'intérêt communautaire

Le nouveau tableau des voiries d'intérêt communautaire incluant les voies de Rocamadour est validé par les membres du bureau sans remarques particulières.

Point n° 4 – Création d'une commission « Petite enfance »

Les membres du bureau valident la création d'une commission « petite enfance ». Chaque commune désignera ses délégués selon la règle en vigueur à savoir :

- 1 titulaire, 1 suppléant pour toutes les communes sauf Souillac,
- 3 titulaires, 3 suppléants pour Souillac.

Mme SOULIE-CLEDEL fait lecture des conventions d'objectifs et de moyens pour les deux associations. Pas de remarques particulières.

Point n°5 - Création d'un groupe de travail dédié au sport

Les membres du bureau valident la création d'un groupe de travail « domaine sportif ». Chaque commune désignera ses délégués selon la règle énoncée auparavant.

Point n°6 - Questions diverses

M. le Président fait part à l'assemblée de l'intervention de M. PRUNET lors du prochain conseil pour une présentation des missions du SYMAGE².

Commission action économique (Président : M. Erick CAMPOT)

Prochaine réunion de la commission le 8 février 2010, l'ordre du jour est le suivant :

- Point sur l'évolution de la zone commerciale du Pondaillan,
- Evolution de la zone du quartier de Blazy,
- Intervention sur les commerces traditionnels du centre ville,
- Compte rendu sur les diverses réunions concernant notre territoire : SCAES, dossier Pivaudran, visite du préfet,
- Examen des attentes des membres de la commission.

M. CAMPOT souhaite que les membres de la commission soient moins attentistes et plus acteurs pour le développement du territoire.

Commission voirie (Président : M. Thierry LAVERDET)

Prochaine réunion mercredi 3 février, l'ordre du jour est le suivant :

- Programmation des travaux de voirie 2010 (choix des voiries)
- Point sur les travaux du RD15
- Point sur les travaux des gymnases (choix de l'entreprise pour la réfection du sol)
- Achat de la balayeuse (réflexion sur le mode de contribution des communes)

M. LAVERDET indique que la voirie d'intérêt communautaire de Rocamadour a été retenue selon les critères de sélection de la Communauté, à savoir les voies qui :

- relient les communes entre elles en complétant le maillage des routes départementales,
- assurent la desserte des pôles économiques, comme les zones d'activités,
- assurent la desserte des pôles touristiques, comme les campings,
- assurent la desserte des hôtels de ville,
- assurent la desserte des établissements scolaires du second degré.

La part de la voirie Amadourienne représente 24 % de la voirie totale intercommunale.

En ce qui concerne l'acquisition de la balayeuse, la commission va se pencher sur son mode de financement. Une approche rapide permet d'estimer une dépense annuelle de 67.000 € pour 1.800 heures de travail. La commission va essayer de se positionner sur ce sujet.

Commission communication (Président : M. Fabien LESAGE)

M. LESAGE présente le projet de bulletin aux membres du bureau. Pas de remarques particulières.

M. LESAGE souhaite que le panneau du rond-point de Bramefond pour la vente des terrains de la zone d'activités soit déplacé pour une meilleure lisibilité. Accord des membres du bureau.

La séance est levée à 20 h 00

Le Président,

Gilles LIEBUS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2010

I) Eléments d'analyse financière

a - Fonctionnement

Sur l'ensemble de la section en dépense, on note une légère augmentation de près de 66.000 € par rapport à 2008 (+ 2,30 %). Cette différence s'explique par les charges de fonctionnement générées par les nouveaux locaux (chapitre 60 et 62 avec respectivement + 6,62 % et + 63,61 %), le recrutement d'un directeur au 1^{er} juillet et les évolutions salariales (+ 17,39 % au chapitre « charges de personnel ») et la régularisation du versement de la taxe de séjour 2008 pour l'office (+ 22.500 €). Par contre, une légère baisse des intérêts de la dette est à remarquer (- 10 %).

En recettes, on remarque aussi une légère progression due à l'augmentation du taux de T.P. (de 12,93 % à 13,06% soit une évolution de 1 %) et la revalorisation annuelle des bases.

On peut noter toutefois une diminution de la DGF de près de 13.000 €.

Rappel de D.G.F. :	2006 : 113.606 euros
	2007 : 261.312 euros
	2008 : 272.247 euros
	2009 : 259.447 euros

En 2009, le montant de la T.P. encaissé se monte à 1.667.074 € et à 522.322 € pour les dotations de compensation.

Le montant de la taxe des ordures ménagères augmente de 28,75 % entre 2005 et 2009 (passe de 570.544 euros à 734.597 euros), la taxe par contre ne croit que de 3,63 % sur la période (8,99 % à 9,32 %). Cette augmentation est due à plusieurs paramètres :

- Augmentation des tarifs des différentes prestations avec le SYDED (traitement des OM passe de 80 € / tonne en 2005 à 91 € en 2009, traitement des recyclables de 60 à 69 €, participation en hausse de la contribution à la déchetterie),
- Arrivée de la commune de Pinsac (tonnages et kilomètres supplémentaires,...),
- Revalorisation automatique annuelle des bases.

Il faut rappeler que le tarif du traitement des recyclables dépend du taux de refus. Grâce aux actions engagées par les élus, le service de collecte et les agents du SYDED, la qualité du tri s'améliore 30,25 % de refus cette année contre 37,59 % en 2007. Cette amélioration a permis de passer d'un tarif de 96,60 € H.T. la tonne en 2007 à 69 € H.T. la tonne en 2009.

Malgré tout, maintien du taux de la taxe à 9,32 % depuis 2007, un des plus faibles du département.

b - Investissement

En dépenses d'investissement, on remarque une baisse de la section de l'ordre de 10 % (790.518,44 € contre 879.671,05 € en 2008 avec l'aménagement de l'OTSI) avec tout de même près de 550.000 euros de dépenses réelles.

Les investissements majeurs :

- Programme de voirie 2008 pour 183.166,64 €,
- Programme de voirie 2009 pour 159.618,52 €,
- Acquisition de matériel OM pour 152.944,32 € (camion de collecte),
- Reconstruction déchetterie pour 30.426,75 € (Etudes honoraires, début des travaux de démolition).

Augmentation du remboursement du capital des emprunts (vieillessement de la dette). Le montant réel du capital à rembourser est passé de 232.316,62 € à 242.354,18 €.

Recettes 962.800,63 €, encaissement des subventions concernant les travaux de l'office de tourisme et d'une partie des indemnités suite au sinistre de la déchetterie. L'exercice a été clos sans contracter d'emprunt nouveau ce qui permet de stabiliser la dette.

II) Orientations relatives à la section de fonctionnement pour 2010

a - Dépenses

Concernant le **service de collecte des ordures ménagères**, quelques changements à prendre en compte :

- Augmentation du coût de traitement des ordures ménagères (de 91 € H.T. à 113 € H.T. par tonne),
- Augmentation de la prestation pour la déchetterie (passe de 13,50 € H.T. à 14,50 € H.T. par habitant),
- Prise en compte de l'adhésion de Rocamadour,

Pour le budget général, **changement au niveau du personnel** avec la prise en compte en totalité du salaire du directeur recruté en milieu d'année dernière; augmentation pour la totalité des subventions et des cotisations avec l'entrée de Rocamadour. Il faudra compter sur une hausse des cotisations du SYMAGE² et peut-être de l'ADVD, stabilité pour celle du S.D.I.S. participation au nouveau syndicat mixte touristique.

On remarque une baisse du remboursement de la dette voirie de la commune du Roc (remboursement fait auprès de la communauté de communes Haute-Bouriane, - 896,46 €). Baisse également **du montant des intérêts de la dette**.

Légère augmentation des charges de fonctionnement en liaison avec l'hôtel de communauté (location matériel, eau, assainissement, téléphonie,...) et l'entrée de la commune de Rocamadour.

Prise en compte du versement de subventions aux crèches parentales et de notre contribution au syndicat mixte touristique.

Diminution des attributions de compensation à reverser aux communes.

b - Recettes

Pas de notifications à ce jour ni en dotations ni en fiscalité.

Comme vous le savez, la TP est supprimée et remplacée par une CET. (Cotisation économique territoriale), elle-même composée d'une cotisation locale foncière dont le taux sera fixée par la collectivité et d'une cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée des entreprises dont le taux sera fixé au niveau national.

La réforme s'applique dès 2010 pour les entreprises et pour 2011 pour les collectivités. Cette année la communauté de communes touchera une « compensation relais » qui devrait correspondre à minima au produit de la TP encaissé l'an passé (vote d'un taux sur des bases fictives).

Rappel :

- taux de la taxe professionnelle 13,06 % (ajustement des taux sur 4 ans sur le territoire),
- taux de la taxe OM 9,32 %.

III) Orientations relatives à la section d'investissement

Au-delà des programmes budgétisés et non terminés (travaux voirie 2009, reconstruction déchetterie, aménagement CD 15), les besoins prioritaires pour cette année concernent :

- **Programme voirie 2010 niveau 1 : autour de 200 à 250 000 €**
- **Achat plate formes et conteneurs : 20 000 €.**
- **Programme pêche : 275 000 €.**
- **Achat d'une balayeuse 100 à 180 000 €.**
- **Mise aux normes et modernisation bâtiments petite enfance : 50 000 €.**
- **Rénovation maison communautaire (salle du conseil, isolation ...) 180 000 €.**

Crédits supplémentaires :

- **Gros travaux gymnases :160 000 €. (Rénovation sols)**

Augmentation du remboursement du capital pour les emprunts (270.051,15 € contre 242.528,73 € en 2009) en raison du vieillissement de la dette.

Recettes exceptionnelles escomptées :

- **Indemnité sinistre déchetterie (solde),**
- **Remboursement Souillac, Lachapelle-Auzac et du département sur CD 15 : 345.000 € H.T au maximum.**
- **Subventions du département et région pour CD 15.**

Autres recettes : DGE pour CD 15 et réfection gymnases....

IV) Budget annexe de la zone d'activités (Parc des Combes)

En fonctionnement :

- Extension zones d'activités (parc des combes), acquisition de terrains

En investissement :

V) Budget assainissement (S.P.A.N.C.)

Pas de changement significatif sur le montant de la section de fonctionnement par rapport à l'année précédente (baisse du déficit). Réflexion en cours sur la durée du nouveau cycle et le montant des contrôles (neuf et existant), en attente d'une réponse du Parc Naturel des Causses pour savoir s'il faut prendre en compte la commune de Rocamadour.

Pas d'investissement de prévu.



Mutualisation de la gestion de l'espace

L'expérience du SYMAGE²

Communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour

Conseil communautaire, Rocamadour, le 12 février 2010



- Le contexte
 - L'outil
 - L'activité
- Les perspectives



Au niveau national : le renforcement des politiques territoriales au travers des intercommunalités

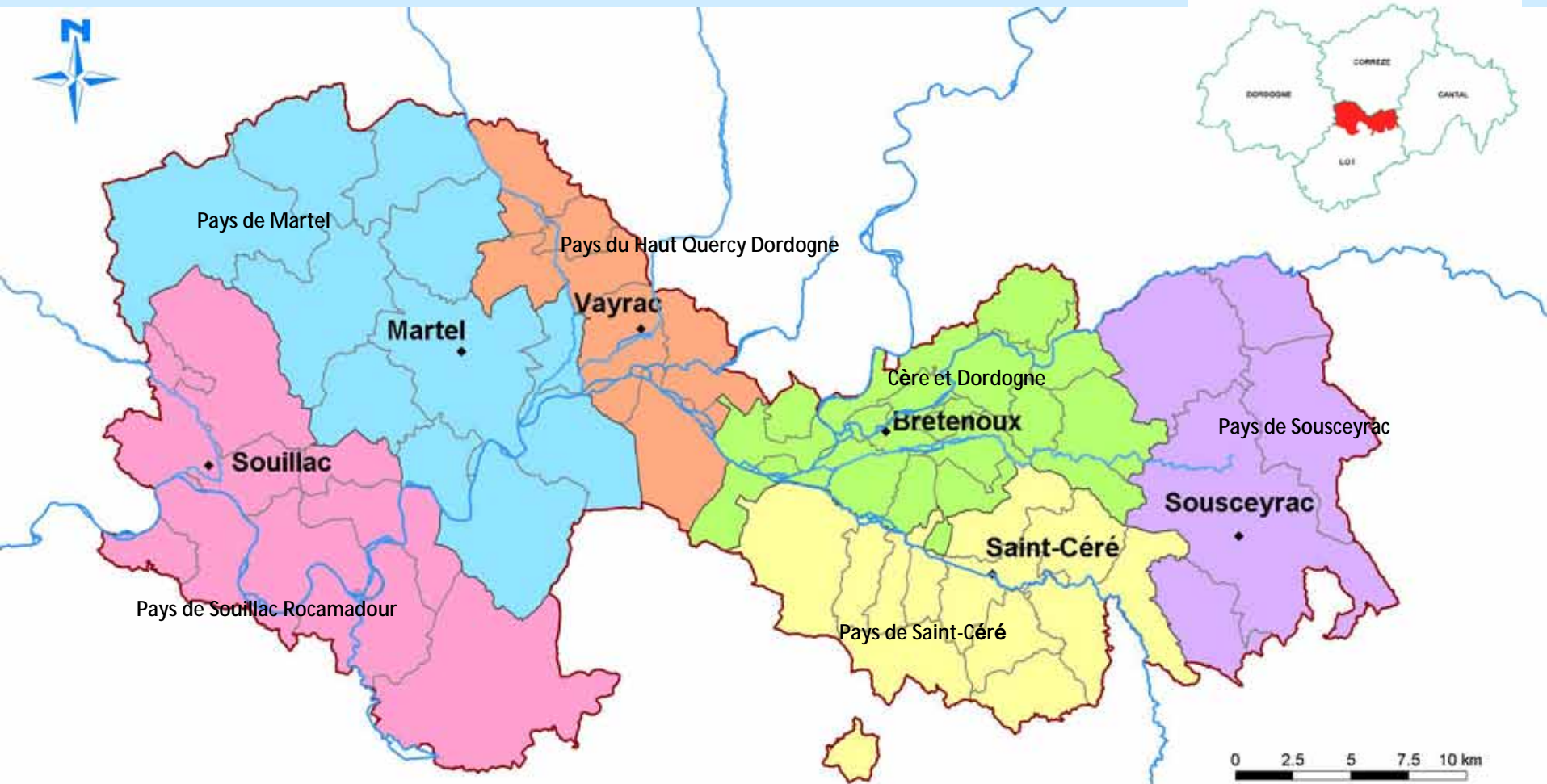
- L'espace rural : la nécessité de la mutualisation
- Les notions d'échelles adéquates de compétences
- La mutualisation appliquée à la gestion de l'espace

Au niveau local : l'exemple du Pays de la vallée de la Dordogne Iotoise

- 2003 : engagement à développer les politiques de gestion de l'espace
- 2005 : regroupement des collectivités du Pays en SYMAGE
- 2007 : création d'un service « eau et espace » au SYMAGE²

Le périmètre

927 km² de superficie au nord du Lot répartis sur 8 bassins versants.
63 communes pour 37 206 habitants, sur 6 communautés de communes.
500 km de cours d'eau avec 64 km de Dordogne en domaine public fluvial.
121 km² de plaines inondables comptant 6 000 habitants





Article 8 des statuts

Mission de conseil et d'assistance technique au titre de la gestion de l'espace.

Domaines : aménagement, environnement, planification, développement durable, Système d'Information Géographique (SIG).

Les membres

Conseil Général du Lot
EPCI Cère et Dordogne
EPCI du Pays du Haut Quercy Dordogne
EPCI du Pays de Martel
EPCI du Pays de Saint-Céré
EPCI du Pays de Souillac Rocamadour
EPCI du Pays de Sousceyrac

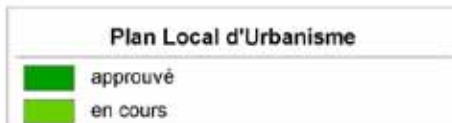
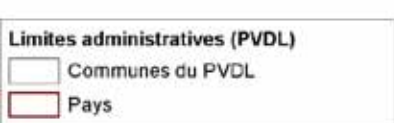
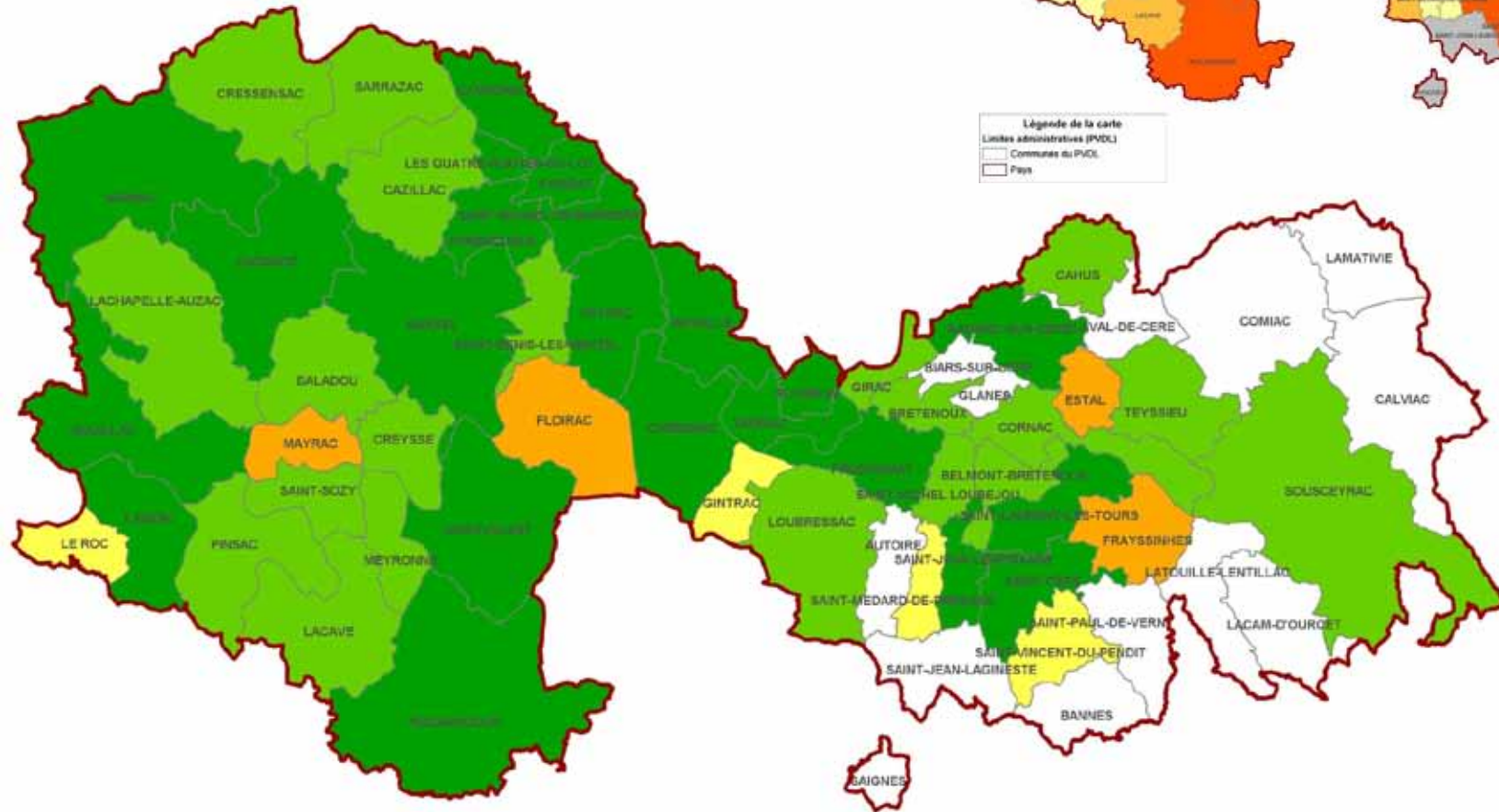
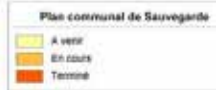
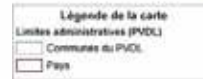
L'équipe

Christophe PRUNET, Directeur
Audrey LAROUSSE, Ingénieur environnement
Lionel DUFAU, Technicien territorial rivières
Baptiste BISSONNET, Technicien rivières
Magali SOURNAC, Responsable administrative
Muriel ISSALY, Secrétaire comptable
Nathalie TAURAN, Agent d'entretien

Les partenaires



Etat des documents d'urbanisme à l'échelle du Pays de la vallée de





La nécessité de la mutualisation par intégration

Anticiper les évolutions avant de les subir en :

- Ø **Etant volontariste dans la réforme territoriale**
- Ø **Assumant les compétences liées à la gestion de l'espace**

Réaliser des économies d'échelles en :

- Ø **Bénéficiant du potentiel financier optimal**
- Ø **Intégrant les moyens existants et l'expérience acquise**

Adapter le service aux besoins et aux enjeux en :

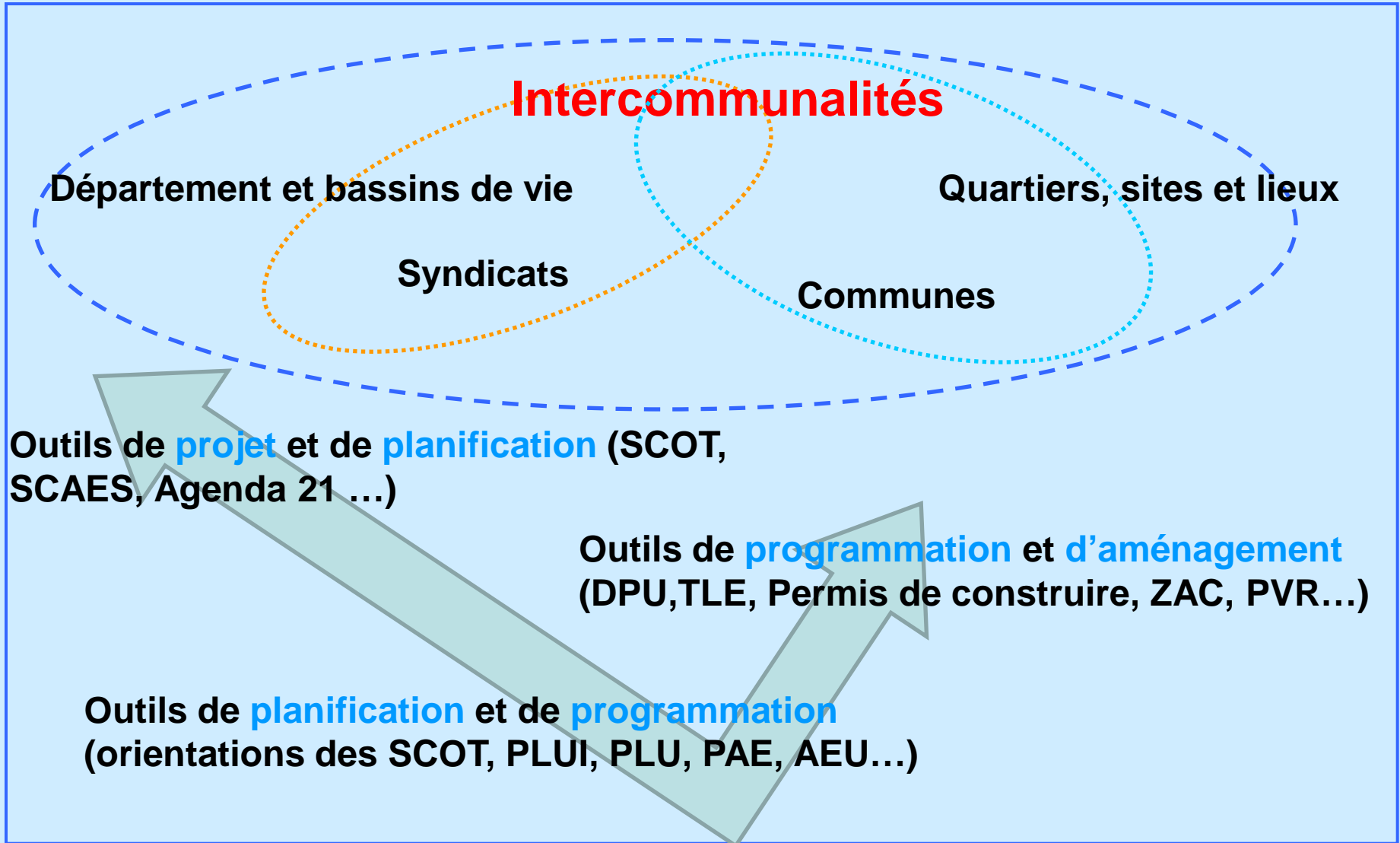
- Ø **Proposant un service local et opérationnel**
- Ø **Évitant une trop grande proximité source de conflits d'intérêt**



Les perspectives



L'échelle de la gestion de l'espace





Les perspectives



Le volume d'un service de gestion de l'espace

Service instructeur ADS

Missions : instruction et suivi des actes d'urbanisme

A l'échelle du SYMAGE² : 400 à 500 actes d'urbanisme/an (ambition à 600-800)

1,5 ETP instructeur + 0,8 ETP secrétaire

Coût global : 100 k€ la première année puis 80 k€ ensuite

Service de gestion intégrée de l'espace

**Missions : instruction et suivi des actes d'urbanisme/
assistance aux documents de planification/Système d'Information Géographique**

À l'échelle du SYMAGE²

**0,5 ETP ingénieur + 0,5 ETP technicien SIG + 1,5 ETP instructeur + 1 ETP
secrétaire**

Coût global : 150 k€ la première année puis 120 k€ ensuite



L'échelle d'un service de gestion de l'espace

L'importance des échelles et des seuils

Ces missions se réfléchissent en mode intégré :

- Mise en réseau des agents entre eux et avec l'extérieur
- Économie d'échelle sur le fonctionnement (locaux, logiciel, voiture...)
- Constitution d'un service favorisant l'efficacité

Ces missions se réfléchissent en terme quantitatif :

- Seuil de population et d'intégration (potentiel financier et bonification)
- Seuil d'actes d'urbanisme (ETP)
- Seuil d'intégration et de fonctionnement (économie de structure, confort de travail)

Ainsi, dans une collectivité de **500-800 actes d'urbanisme**, un service intégré de 2 instructeurs partageant un ingénieur, un secrétariat et un SIG permet une économie d'au moins **30 000 euros** par rapport au même niveau de service, éclaté dans plusieurs collectivités à **100 actes d'urbanisme**.

Et l'efficacité de travail et de gouvernance en plus...



Merci de votre attention

C.A. 2009 - BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
O11 Charges à caractère général	556 797,45
Chapitre 60	209 690,84
Chapitre 61	330 702,26
Chapitre 62	15 598,35
Chapitre 63	806,00
O12 Charges de personnel	238 942,26
Chapitre 63	2 682,08
Chapitre 64	236 260,18
65 Autres charges gestion courante	531 949,10
66 Charges financières	106 011,08
67 Charges exceptionnelles	1 391,03
68 Dotation amortissement	119 818,45
73 Impôts et taxes	1 373 174,76
TOTAL DEPENSES EXERCICE	2 928 084,13

RECETTES	
64 Charges de personnel	5 410,36
70 Produit des domaines	29 608,16
73 Impôts	2 474 278,51
74 Dotation subvention	825 179,12
75 Autres produits de gestion courante	3 269,49
76 Produits financiers	1 552,50
77 Produits exceptionnels	
TOTAL RECETTES EXERCICE	3 339 298,14

EXCEDENT EXERCICE	411 214,01
--------------------------	-------------------

OO2 Solde fonctionnement reporté 2008	189 205,46
---------------------------------------	------------

EXCEDENT DE CLÔTURE CUMULE FONCTIONNEMENT	600 419,47
--	-------------------

C.A. 2009 - BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
16 Emprunts/dettes	242 354,18
20 Immobilisations incorporelles	4 514,90
21 Immobilisations corporelles	197 178,39
23 Immobilisations en cours	346 470,97
TOTAL DEPENSES EXERCICE	790 518,44

RECETTES	
10 Dotations	464 146,05
13 Subventions	378 836,13
19 Différences sur réalisations d'imm.	
27 Autres immo. Financières	
28 Amortissement	119 818,45
TOTAL RECETTES EXERCICE	962 800,63

EXCEDENT EXERCICE	172 282,19
--------------------------	-------------------

OO1 Solde exercice 2008	-366 677,89
-------------------------	-------------

DEFICIT DE CLÔTURE CUMULE INVESTISSEMENT	-194 395,70
---	--------------------

INVESTISSEMENT R.A.R. 2009

DEPENSES	
	895 827,83

RECETTES	
	525 135,89

Déficit sur R.A.R.	-370 691,94
--------------------	-------------

Besoin de financement	(525.135,89 - 895.827,83 - 194.395,70)	-565 087,64
-----------------------	--	-------------

SITUATION GLOBALE (excédent de clôture de fonct. + besoin de financement)	35 331,83
--	------------------

Pour 2009 : affectation au 1068 pour (déficit d'investissement + R.A.R.)	565 087,64	excédent reporté au 002 pour (excédent de fonctionnement de clôture - 1068)	35 331,83
---	------------	--	-----------

C.A. 2009 - BUDGET ANNEXE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
60	Achats & variation des stocks	29 011,16
	Article 6045	2 150,02
	Article 605	22 353,19
	Article 60611	638,00
	Article 60612	3 869,95
65	Autres charges de gestion cour	1,42
	Article 658	1,42
66	Charges financières	9 419,46
	Article 6611	9 419,46
68	Dotations aux amortissements	4 165,33
	Article 6811	4 165,33
71	Variation de stocks	28 646,13
TOTAL DEPENSES EXERCICE		71 243,50

RECETTES		
70	Ventes diverses	11 000,00
	Article 7015	11 000,00
71	Production stockée	33 922,67
	Article 71335	33 922,67
74	Dotations, subventions	74 192,13
75	Autres produits gestion	5 300,00
76	Produits financiers	428,56
TOTAL RECETTES EXERCICE		124 843,36

EXCEDENT EXERCICE	53 599,86
--------------------------	------------------

OO2 Solde de fonctionnement reporté 2008	0,00
--	------

EXCEDENT DE CLÔTURE CUMULE FONCTIONNEMENT	53 599,86
--	------------------

C.A. 2009 - BUDGET ANNEXE - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts/dettes	43 952,69
	Article 1641	15 617,18
	Article 1643	28 335,51
21	Immobilisations corporelles	21 333,58
	Article 2138	21 333,58
O10	Stocks	33 922,67
	Article 3355	33 922,67
TOTAL DEPENSES EXERCICE		99 208,94

RECETTES		
28	Amortissements des immob	4 165,33
	Article 28138	4 165,33
O10	Stocks	28 646,13
	Article 3555	28 646,13
TOTAL RECETTES EXERCICE		32 811,46

DEFICIT EXERCICE	-66 397,48
-------------------------	-------------------

OO1 Solde exercice 2008	-29 046,75
-------------------------	------------

DEFICIT DE CLÔTURE CUMULE INVESTISSEMENT	-95 444,23
---	-------------------

SITUATION GLOBALE (déficit de financement invest. + solde final fonct.)	-41 844,37
--	-------------------

Reprise du déficit d'investissement au 001 :	95 444,23
Affectation de l'excédent de fonctionnement au 1068 :	53 599,86

C.A. 2009 - BUDGET SPANC - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
60	Achats et variation des stocks	162,81	70	Produits des services	18 499,90
	Article 6064	162,81		Article 7062	18 499,90
62	Autres services extérieurs	626,50	74	Dotations et participations	10 781,00
	Article 6226	626,50		Article 741	10 781,00
63	Impôts, taxes	316,49	77	Produits exceptionnels	66,48
	Article 6336	316,49		Article 78	66,48
64	Charges de personnel	24 384,08			
	Article 6411	16 941,55			
	Article 6451	7 407,78			
	Article 6453	34,75			
66	Charges financières	496,37			
	Article 661	496,37			
68	Dotations aux amortissements et	2 345,16			
	Article 6811	2 345,16			
TOTAL DEPENSES EXERCICE		28 331,41	TOTAL RECETTES EXERCICE		29 347,38

EXCEDENT EXERCICE **1 015,97**

OO2 Solde de fonctionnement reporté 2008 -1 277,15

EXCEDENT DE CLÔTURE CUMULE FONCTIONNEMENT **-261,18**

C.A. 2009 BUDGET SPANC - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	1 602,47	28	Amortissements des immobi	2 345,16
	Article 1641	1 602,47		Article 28155	1 302,14
21	Immobilisations corporelles	404,61		Article 28182	1 043,02
	Article 2155	404,61			
TOTAL DEPENSES EXERCICE		2 007,08	TOTAL RECETTES EXERCICE		2 345,16

EXCEDENT EXERCICE **338,08**

OO1 Solde exercice 2008 887,07

EXCEDENT DE CLÔTURE CUMULE INVESTISSEMENT **1 225,15**

SITUATION GLOBALE (excédent de financement invest. + solde final fonct.) **963,97**

Reprise de l'excédent d'investissement au 001 : 1 225,15 €
 Reprise du déficit de fonctionnement au 002 : -261,18

MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Après transfert Petite enfance, Ecole de danse et arrivée de Rocamadour) - Proposition du 12 Février 2010

COMMUNES	ATTRIBUTION ACTUELLE	DEPENSES PETITE ENFANCE	RECETTES PETITE ENFANCE	DIVERS (Emprunt)	PARTICIPATION FORFAITAIRE : - CONTRIBUTION DE BASE -	NOUVELLE ATTRIBUTION PROVISoire
LACAVE	55 925,75	2 900,00	2 031,69		6 040	49 017,44
LACHAPELLE-AUZAC	167 862,63	600,00			15 700	151 562,63
LANZAC	-117,59	2 000,00			11 400	13 517,59
LE ROC	-6 496,93	500,00			4 700	11 696,93
MAYRAC	562,70	2 900,00	2 031,69		5 000	5 305,61
MEYRONNE	1 930,13	2 900,00	2 031,69		6 100	5 038,18
PINSAC	80 272,62	1 200,00			14 740	64 332,62
ROCAMADOUR					13 000	176 488,63
SAINT-SOZY	7 141,89	2 900,00	2 031,69		10 620	4 346,42
SOUILLAC	990 976,04	110 825,00	49 545,60	16 888,89	86 160	826 647,75

Evaluation provisoire de l'attribution de compensation de Rocamadour pour 2010 - Proposition du 12 février 2010

	RECETTES	NATURE TRANSFERTS
Attribution de compensation maxi	186 477,00 €	
	-18 850,00€	SDIS
	-50,00€	ADIL
	-27 420,00	Voirie n°1
		16,452 Km
	3 290,40	Entretien Voirie n°1
	-13 000,00€	Petite enfance
	-6 825,00	Office de Tourisme
	-2 705,50	Cotisation SYMAGE
Attribution de compensation nette	120 916,90 €	

Voirie à caractère intercommunautaire

Voirie rurale

Désignation	Communes
VC 2 - Route de Souillac à Saint-Sozy	Souillac Saint-Sozy Pinsac Mayrac
VC 16 - Route de Saint-Sozy à Mayrac	Saint-Sozy Mayrac
VC 7 - Liaison Saint-Sozy / Meyronne RD 820	Lachapelle-Auzac
VC 4 - Liaison Lamothe / RD 820 par Blagour	Lachapelle-Auzac
VC 27 - Accès camping La Paille Basse	Souillac
VC 1 - Liaison RD 96 / RD 803	Mayrac
VC 3 - Liaison RD 15 / RD 96	Mayrac
VC 15 - Accès camping Le Pit	Mayrac
VC 3 / VC 19 - Accès centre de vacance RATP	Lacave
VC 7 - Liaison RD 23 Mayrinhac le Francal	Lacave
VC 16 - Accès camping	Meyronne
VC 5 - Déviation RD 820	Lanzac
VC 22 - Accès camping	Lanzac
VC 4 - Place de Lanzac / RD 43	Lanzac
VC 2 (Accès ZA de Lachapelle-Auzac) + desserte Z.A.	Lachapelle-Auzac
Accès déchetterie	Lachapelle-Auzac
Camping verte rive	Pinsac
Camping municipal	Pinsac
Carrière du Roc de la Dame	Pinsac
Gabalès au Mut	Pinsac
VC1 - liaison Le Roc / RD 820	Le Roc
VC2 - du Roc à Félines accès village de vacances	Le Roc
VC202 - accès centre de vacances	Le Roc
VC 1 - Route de Rocamadour à la RD15 (en passant par Mayrinhac)	Rocamadour
VC 3 - Route du Bougayrou à Mayrinhac le Francal	Rocamadour
VC 10 - Accès camping "la châtaigneraie"	Rocamadour
VC 12 - Accès hôtel du château	Rocamadour
VC 13 en partie - Accès carrière	Rocamadour
VC 13 en partie et VC 105 en partie - accès hôtel "les vieilles tours"	Rocamadour
VC 121 et VC 120 en partie - accès camping "les tilleuls"	Rocamadour
VC 126 - VC de la Poulette	Rocamadour
VC 128 - Accès hôtel "Les Esclargies"	Rocamadour
VC 143 - Accès entrée menuiserie Delnaud	Rocamadour
VC 6 - VC de Cabouy à Rocamadour	Rocamadour
VC 173 - Accès à l'hôtel "Saint-Marie"	Rocamadour
VC 167 - Place de l'Europe	Rocamadour
VC 148 - Accès au château de la Rhue	Rocamadour
VC 181 - Accès zone artisanale	Rocamadour

Voirie urbaine

Désignation	Communes
Rue des Abugues	Souillac
Avenue Martin Malvy	Souillac
Rue des Ayrals	Souillac
Avenue Roger Couderc	Souillac
Rue du Pont d'Aillan (de la RD 804 à la rue de la fontaine)	Souillac
VC 12 zone artisanale parallèle RD 804	Souillac
Rue Louq̄sor	Souillac
Rue de la Pomme 1ère partie (de la RD 804 à la rue des Ondines)	Souillac
Rue des Ondines + route du port (accès camping)	Souillac
Rue Edmond Michelet	Souillac
Avenue Pierre Verlhac et rue du Maquis	Souillac
Avenue Haure placé (accès lycée Louis Vicat)	Souillac
Rue du Grozel (zone artisanale Blazy)	Souillac
Rue des anciens d'indochine (accès stade)	Souillac
Rue de la Recège	Souillac
Avenue Gambetta	Souillac
Rue de la Frégière	Souillac
Rue du 19 mars	Meyronne
Rue Roland le Preux	Rocamadour
Rue de la Couronnerie	Rocamadour
Rue Lou Coustalou	Rocamadour
Rue de la Mercerie	Rocamadour

Pour information voirie budget annexe

Désignation
VC 11 - Accès depuis l'A20 - Parc d'activités intercommunal des Combes
VC zone artisanale de la Féraudie
VC zone artisanale de Bramefond
VC 107 - RD 703 au Parc des combes (passage devant l'hôtel de communauté)